

LES ÉPITHÈTES HONORIFIQUES *ANTONINIANA* À L'ÉPOQUE SÉVÉRIENNE

En nombre limité, il est vrai, les épithètes honorifiques *Antoniniana* se rencontrent dans les inscriptions à partir du règne de Septime Sévère¹, ce qui a permis aux chercheurs de penser qu'elles étaient en usage dès la fin du 2^e siècle². Cependant, l'étude approfondie des épithètes honorifiques a donné d'autres résultats³. Sur la majorité des inscriptions antérieures à l'an 211, l'épithète *Antoniniana* fut gravée ultérieurement, soit entre deux lignes, soit en effaçant le texte qui suit le nom de la formation, soit encore en l'ajoutant à la fin de l'inscription. C'est l'addition équivoque qui a rendu discutable la datation des quelques monuments de pierre parvenus jusqu'à nous. Ces monuments nous permettent de considérer que les épithètes honorifiques *Antoniniana* furent accordées, pour la première fois, par Caracalla en l'an 212⁴.

Une inscription de Viminacium⁵, récemment mise au jour et que je viens d'attribuer à l'époque de Caracalla⁶, me fondant sur la dernière découverte, a été relue par M. Lórinéz, lequel — tout en acceptant les renseignements apportés par Mme Mirković, qui fut la première à l'établir — la situe en 202⁷. Il en tire la conclusion que c'est bien à l'époque sévérienne que remonte l'usage de l'épithète distinctive *Antoniniana*.

Une fois les épithètes honorifiques rassemblées et analysées, il est aisé de définir les particularités les plus importantes et de prévalence générale de ces distinctions militaires. Domitien conféra aux troupes qui avaient participé à la liquidation de la révolte de L. Antonius Saturninus le surnom *pia fidelis Domitiana*⁸. Même sous Commode, l'épithète *Commoda* ne semble attribuée qu'à un cercle restreint de formations, à partir de 188, en signe de gratitude pour leur apport à la répression de l'insurrection contre l'empereur⁹. En 212, Caracalla décorait des armées provinciales entières du surnom qualificatif *Antoniniana*, probablement celles qui s'étaient montrées favorables à son égard lors de son affrontement avec Géta¹⁰. Dans les trois cas, la donation était liée à un événement concret qui se révélait menaçant à l'égard du pouvoir impérial, par conséquent les formations qui reçurent des distinctions furent celles dont la fidélité avait permis de résoudre avec succès la crise. Parmi les inscriptions — où figurent des épithètes honorifiques — de l'époque de Septime

¹ J. Fitz, *Honorific Titles of Roman Military Units in the 3rd Century*, Budapest — Bonn, 1983, 32 — 34. (Dans la suite : *Honorific Titles*.)

² J. Fitz, *Acta Arch. Hung.*, XIV, 1962, 94.

³ *Honorific Titles*.

⁴ J. Fitz, *Oikumene*, I, 1976, 215 — 224.

⁵ M. Mirković, *Arh. Vestnik*, XXVIII, 1977, 183 — 186.

⁶ J. Fitz, *Alba Regia*, XVII, 1979, 351.

⁷ B. Lórinéz, *ZPE*, XLVIII, 1982, 142 — 148.

⁸ *Honorific Titles*, 29 — 30.

⁹ *Ibid.*, 30 — 31.

¹⁰ J. Fitz, *Studien zu den Militärgrenzen Roms*, II, 1977, 545 — 552.

Sévère, on ne saurait établir aucune relation régionale ou temporelle ; aucune d'entre elles ne semble avoir été donnée par suite de la répression d'un usurpateur.

L'épithète distinctive, formée du nom de l'empereur alors régnant, exprimait l'appartenance et la fidélité à ce même empereur. Aussi tombait-elle en désuétude après la mort de ce dernier. Quand Élagabal recommença à distribuer le surnom honorifique *Antoniniana* ce ne furent pas les épithètes de Caracalla qui furent reprises¹¹. En vertu du rapport personnel, les troupes s'attachaient à l'empereur qui avait le pouvoir réel, comme leur commandant militaire en chef. Les corégers — depuis Maximin le Thrace, ce furent généralement des enfants mineurs — ne furent pas inclus au début dans l'épithète distinctive. Trébonien Galle fut le premier à accorder une double épithète sous la forme de *Galliana Volusiana*. Sous les Valériens, à l'époque où l'Empire était partagé entre les souverains, les épithètes honorifiques eurent tôt fait de suivre les changements dans le pouvoir. Entre 253 et 256, les formations reçurent l'épithète *Valeriana Galliena*, entre 256 et 258 celle de *Valeriana Galliena Valeriana*, entre 258 et 260 de nouveau *Valeriana Galliena* et à partir de 260 *Galliena* tout court. Ni à cette époque, ni sous Trébonien Galle, et pas non plus après 268, il n'arriva jamais que les troupes reçussent des épithètes différentes, les unes celle de *Galliana* et les autres celle de *Volusiana*. Ceci n'arriva même pas sous le règne de Valérien, bien qu'en ces années l'Empire et l'armée fussent partagés par régions entre les monarques.

Ces caractéristiques générales mettent en évidence que s'il avait existé une épithète honorifique impériale quelconque au cours des années 193—211, le nom de Septime Sévère aurait dû y être inclus. À en juger selon l'évolution de l'épithète que nous venons d'esquisser, il est certain que pendant ces années-là l'épithète aurait revêtu la forme *Seueriana*. De même que si Septime Sévère avait voulu que les épithètes de fidélité comportassent aussi les noms de ses fils, il aurait attribué, entre 198 et 209, les épithètes *Seueriana Antoniniana* et, entre 209 et 211, celles de *Seueriana Antoniniana Getica*. Le nom complémentaire *Antoniniana* ne peut se rencontrer avant 211 même par hasard parce que cela aurait suggéré une attitude hostile envers l'empereur, l'opposition de Caracalla à son père.

Nous connaissons plus de 227 inscriptions rédigées du temps de Caracalla et d'Élagabal (période de dix ans). Du temps de Sévère Alexandre (période de quatorze ans), plus de 208 épithètes honorifiques sont parvenues jusqu'à nous. M. Lőrincz n'en connaît que quatre antérieures à 211. Même en admettant que ces quatre épithètes proviennent effectivement des années précédant 211, leur nombre est si réduit qu'elles ne peuvent nullement être considérées comme introduisant une nouvelle décoration. L'une des quatre épithètes nous vient du Norique (*Lauriacum*)¹², deux de la Mésie Supérieure (*Viminacium*)¹³, une autre est en provenance de Dacie (*Bumbești*)¹⁴. Deux légions et une troupe auxiliaire en étaient

¹¹ *Honorific Titles*, 83 — 84.

¹² AÉ 1909, 248 = AÉ 1912, 293.

¹³ CIL III 14509 = ILS 9105 = AÉ 1901, 13 ; M. Mirković, *op. cit.*

¹⁴ CIL III 14485 a = ILS 9179 = IDR, II, 174.

titulaires. Les inscriptions provenant respectivement de Lauriacum et de Bumbesti furent faites en l'an 201, tandis que celles qui viennent de Viminacium ne sont pas datées. Ces données-là ne fournissent aucun témoignage d'une révolte contre l'ordre établi. En 201, dans la région danubienne où les camps se préparaient à la visite impériale de 202, une telle révolte était invraisemblable. Les trois dédicaces antérieurement découvertes furent officiellement installées lors des travaux de construction impériales :

Lauriacum : [castra] feceru[nt]

Bumbesti : *muros cesp[it.] castror[um] m... uetust. dila[psos] lapide eos restitue[r]unt*

Viminacium : *cana[bas refec]erunt*

La gravure subséquente des formules distinctives *Antoniniana* de l'époque de Septime Sévère permet de conclure que les formations — en 212 et les années suivantes — jugeaient bon que leur nouvelle épithète de fidélité apparaisse dans les inscriptions les plus en vue¹⁵. Ces trois dédicaces à part, on pourrait citer celle provenant de Slàveni¹⁶ comme ayant été assurément gravée plus tard. Sur elle, les empereurs [basil]icam *dederu[nt]*. La deuxième moitié des inscriptions fut rédigée en l'honneur du souverain par la formation elle-même¹⁷, le gouverneur¹⁸, ou le commandant du camp¹⁹. Par la suite, nous connaissons un ou deux exemples seulement d'une « mise à jour » semblable. Le surnom *Antoniniana* d'une dédicace de Bonna fut changé en *Maximiniana* entre 235 et 238²⁰. Le nom complémentaire *Gordianus* d'un *numerus* fut substitué à l'épithète *Philippianus* après 244²¹. Mais il s'agit là de cas particuliers. En effet, la présence d'un grand nombre d'épithètes *Antoniniana* sur les dédicaces antérieures laisse à supposer une lutte politique acharnée aux environs de 211 — 212. Les épithètes *Antoniniana* que l'on rencontre sur les inscriptions rédigées entre 193 et 211 ne peuvent guère être expliquées autrement.

Ce que nous venons de dire est confirmé même davantage par les inscriptions destinées à étayer la position de M. Lórinicz. En présentant la dédicace de Lauriacum, E. Bormann fait les remarques suivantes : « Endlich ergibt schon der Augensehein, daß die letzte Zeile erst später hinzugefügt worden ist. Die derben Formen den Buchstaben zeigen andere Hand und während sonst zwischen den einzelnen Zeilen ein angemessener Raum leer gelassen ist, stößt die letzte Zeile an die vorletzte an »²². L'énoncé relatif à la surgravure ultérieure a été aussi accepté par la littérature récente²³. À la fin de la 4^e ligne de l'inscription emplantée à Bumbesti, la formule *Antoninian(a) uetust(ate) dil[apsos]* diffère visiblement du reste, l'exécution en est moins délicate, les lettres plus minces et plus

¹⁵ J. Fitz, *Studien zu den Militärgrenzen Roms*, II, 1977, 545 — 552.

¹⁶ IDR, II, 499.

¹⁷ RIU 840; CIL III 3664 = 10602 = RIU 749; AÉ 1976, 698; CIL III 10279; AÉ 1934, 212.

¹⁸ CIL III 4364 = 11082 = RIU 249.

¹⁹ ILS 9154 = AÉ 1903, 288; N. Vulić, *Spomenik*, XCVIII, 1941—48, 81, 172.

²⁰ AÉ 1931, 11.

²¹ CIL VII 415 = ILS 2635 = RIB 883; *Reichsbeamten von Noricum und ihr Personal*, Wien, 1969, 85.

²² E. Bormann, *RLiÖ*, XI, 1910, 135.

²³ G. Winkler, *Die Reichsbeamten von Noricum und ihr Personal*, Wien, 1969, 85.

serrées. Il nous faut songer à la possibilité d'une surgravure postérieure²⁴. La lecture de l'inscription en provenance de Viminacium, connue depuis longtemps, a été considérée comme douteuse même par ceux qui allaient la publier²⁵. Toutefois, la formule proposée [*Divus?*] *Sept. Seuerus* au début du fragment n'est vraisemblablement pas le complément nécessaire. La reproduction photographique n'en étant pas très claire, il reste à savoir si la dernière ligne ait été gravée dessus ou bien complétée.

Conformément à ce que nous venons de dire, non seulement il n'est point justifiable que le surnom *Antoniniana* ait apparu officiellement — même d'une façon sporadique — parmi les surnoms des troupes pendant la vie de Septime Sévère, mais la lecture de la deuxième inscription provenant de Viminacium devient contestable. Sur cette inscription rien ne laisse à penser que l'épithète *Antoniniana*, bien qu'elle nous soit parvenue dans une forme très incomplète, ait été gravée sur pierre ultérieurement. Il s'ensuit donc, aussi convaincant que puisse paraître le raisonnement de M. Lórinéz, que le nom des consuls doit, malgré tout, être complété d'une manière différente.

Janvier 1985

István Király Múzeum, Pf. 12
H-8001 Székesfehérvár

²⁴ Cf. la photo de l'inscription dans IDR, II, 174.

²⁵ A. v. Premerstein — N. Vulić, JÖAI, III, 1900, Bb. 117, n° 8 = CIL III 14509 = ILS 9105.